



ADHESION 2019 : Nouveau membre

Association des Artistes en Normandie

Déclarée le 27 mai 1926 sous le n° W142000826 - Siret 492566245 00014

Loi du 1^{er} juillet 1901-décret du 16 aout 1901

Vous souhaitez participer aux expositions organisées en 2019 par l'association en devenant membre des Artistes en Normandie et en adhérant à l'association pour l'année 2019.

Les statuts stipulent que les personnes désirant adhérer à l'association doivent en faire la demande écrite. Le processus d'acceptation et d'adhésion est résumé dans le tableau ci-après.

Processus AeN d'acceptation de nouveaux membres

3 possibilités avec un envoi systématique (mail ou papier) d'un CV, d'un dossier photographique des œuvres avec des commentaires concernant la technique employée.

CAS 1

- Avoir déjà été membre des AeN dans le passé depuis moins de 10 ans.
- Acceptation ou refus par le Bureau sur dossier uniquement.

CAS 2

- Avoir participé à au moins 10 expositions reconnues au cours des 5 dernières années.
- Acceptation ou refus par le Bureau sur dossier uniquement avec une éventuellement présentation et avis du Comité Directeur

CAS 3

- Proposition par le Bureau d'une présentation des œuvres devant le Comité Directeur.
- Acceptation ou refus par le Comité Directeur suite à la présentation.

L'acceptation comme membre des AeN vous permet :

- d'être présent dans le site internet AeN (50 000 vues) avec votre biographie, vos actualités, une galerie virtuelle de vos œuvres et un lien avec votre site personnel si vous en possédez un.
- de poser votre candidature aux différentes expositions collectives organisées en 2019 par les AeN dans le respect des règlements spécifiques : 92^{ème} salon annuel à Caen en avril (6000 visiteurs en 2018), 6^{ème} exposition de Bayeux fin mai (1500 visiteurs) .

La cotisation annuelle est de :

- 25 € si vous choisissez une galerie virtuelle limitée à 6 œuvres.
- 30 € si vous choisissez une galerie virtuelle comprenant 18 œuvres.
- 5 € complémentaires pour couvrir les frais de courrier si vous ne possédez pas d'adresse de messagerie.

A ce stade de votre demande, vous n'avez pas à envoyer de chèque . Celui-ci sera à envoyer lorsque votre acceptation aura été prononcée.

Nous vous remercions de compléter le bulletin réponse joint et de l'envoyer avec votre dossier complet à le la secrétaire adjointe dont l'adresse est indiquée ci-dessous. Le dossier de candidature peut éventuellement être envoyé par mail à l'adresse mail nourrycadieu@hotmail.fr.

Association des Artistes en Normandie - Mme Amélia CADIEU
9 Rue froide – 14150 OUISTREHAM
0231378293 – 06 44 77 53 67 –

Président des AeN : Jean-Louis Desvaux (0685437158 – desvaux.jean-louis@neuf.fr)



ADHESION 2019 : Nouveau membre

Association des Artistes en Normandie

Dossier à envoyer à Mme Amélia CADIEU

9 Rue froide – 14150 OUISTREHAM

ou nourrycadieu@hotmail.fr

NOM:

PRENOM:

Année de naissance :

NOM D'ARTISTE :

si vous souhaitez que celui-ci soit utilisé dans les catalogues, le site et sur la carte AeN .

ADRESSE:

TEL:

TEL Portable :

E MAIL:

SITE personnel éventuel :

Etes-vous affilié à la MDA : oui – non

Choix pour le site AeN : (* entourer votre réponse)

-galerie virtuelle 6 œuvres (25 €)

-galerie virtuelle 18 œuvres (30 €)

J'ai pris connaissance et j'accepte les statuts et le règlement des AeN. Je m'engage à respecter le bon usage du site AeN uniquement destiné à promouvoir les œuvres des artistes membres des Artistes en Normandie.

Le _____ à _____

Signature :

Acceptez-vous de diffuser vos adresses aux autres membres de l'association AeN : Oui – Non

Veillez transmettre un CV artistique (formations, techniques utilisées, expositions, salons, prix obtenus et toutes les informations que vous jugerez utiles pour expliquer votre démarche et votre univers) ainsi qu'un dossier photographique papier ou informatique sur vos différentes œuvres en particulier les plus récentes. Joindre une enveloppe suffisamment affranchie pour le retour du dossier photographique si vous envoyez un dossier papier.